

## PROJETS PBF – BURUNDI

### Projet PBF/BDI/A-1

#### « Appui au renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses à travers tout le pays » - Projet “Anti-corruption”

Le projet “Anti-corruption” est l’un des 18 projets mis en œuvre au Burundi dans le cadre de la Consolidation de la Paix. Sous la tutelle du Ministère chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, le projet a été exécuté avec l’appui du PNUD et la section intégrée Paix et Gouvernance du BINUB. Le budget approuvé par le Fonds de Consolidation de la Paix s’élevait à 1, 500,000 \$US et le Ministère de Les activités du projet ont débuté en octobre 2007 et couvraient les 17 provinces du pays. Le projet a clôturé le 31 décembre 2009.

#### Pourquoi le choix d’un tel projet?

##### Objectif principal:

- Restaurer la confiance entre l’Etat et les citoyens par l’amélioration de la transparence et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les infractions connexes dans tout le pays.

##### Objectifs spécifiques :

- Rendre la Brigade et la Cour anti-corruption opérationnelles.
- Sensibiliser les parties prenantes à tous les niveaux.
- Apporter un appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) de lutte contre la corruption et les diverses malversations.

- Le sentiment général que **les actes de corruption sont présents à tous les niveaux** de la vie politique, sociale et économique et que ces pratiques deviennent la règle, soient tolérées, banalisées, et puissent fausser le jeu démocratique.
- La corruption **entrave** la base même des institutions républicaines, les valeurs démocratiques, la justice et **compromet** ainsi le développement d’un Etat de droit et **mine** la qualité de la gouvernance : **elle constitue** une **menace permanente sur l’autorité de l’Etat, la stabilité et la sécurité des institutions publiques.**



“La corruption affecte toutes les catégories socioprofessionnelles du pays. **“ Même les corrompus et les corrupteurs ne sont pas à l’abri des conséquences de la corruption ”.** De ce fait la lutte contre ce mal doit impérativement passer par la formation, l’information et la sensibilisation à différents niveaux et en premier lieu les instances de prise de décisions. Le projet Anticorruption nous a fortement aidés en cette matière.”

*Gabriel Rufyiri, Président de l’Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME)*

### Principales réalisations:

- Mise en place et opérationnalisation de 8 brigades anti-corruption dans les provinces,
- **Renforcement des capacités** du personnel de la Cour et la Brigade spéciale **anti-corruption** à travers **17 ateliers de formation**,
- **Affiliation du personnel** formé de la Cour et la Brigade spéciale anti-corruption au réseau de l'**East African Association of Anti-corruption Authorities (EAAACA)**,
- Finalisation du **Plan d'action, du Code d'éthique, du Règlement d'ordre intérieur et du Règlement des procédures**,
- **4 ateliers régionaux** (254 participants) et **1 atelier national** (123 participants) ont été organisés,
- **Plus de 2000 représentants** de l'administration communale, des élus communaux et collinaires, des confessions religieuses, du secteur privé, des médias, des vulnérables, de la société civile ont été **informés et sensibilisés** sur les nouveaux mécanismes et le cadre légal de lutte contre la corruption et leurs responsabilités dans cette lutte et la prévention de ce fléau,
- **303 dossiers ont été transmis au Parquet et 346 dossiers ont été transmis à la Cour**,
- Célébration de la **Journée Internationale Anti corruption** pour informer la population sur les réformes en cours,
- **Sensibilisation de la population à travers 74 campagnes médiatiques** anti-corruption organisées.
- Renforcement des capacités et équipement de la cour, la brigade anti-corruption et les OSC notamment l'Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME).

### Impact/changements apportés:

- Le renforcement des capacités des institutions publiques de lutte contre la corruption a permis à celles-ci d'enregistrer des **progrès dans le traitement des dossiers de lutte contre la corruption, le recouvrement des deniers publics issus du préjudice subi par le trésor public et l'amélioration de la gestion transparente des Marchés Publics**,
- L'augmentation du nombre d'enquêtes et de cas de corruption dénoncés, au niveau local,
- L'appui du projet a permis à la Brigade et la Cour anti-corruption **d'accélérer les dossiers** que ce soit au niveau des enquêtes/instructions, des assignations ou au niveau des arrêts rendus,
- **Le changement de comportement** au niveau des communautés et de la société civile traduit par une plus grande volonté et capacité à **dénoncer les cas de corruption**,
- La population est **bien informée** sur les nouveaux mécanismes et les acteurs de la corruption. Les ateliers régionaux d'information et de sensibilisation au nouveau cadre légal de lutte contre la corruption ont permis d'actualiser les connaissances et de relever le niveau de compréhension des textes et des mécanismes anticorruption en vigueur dans le pays,
- Un **cadre de concertation** a été créé entre les organisations de la société civile de lutte contre la corruption les deux structures gouvernementales (la Cour et la Brigade). Une Commission chargée de mener une réflexion sur la pérennisation des acquis a été mise en place.